Saint-Paul
d'Abbotsford

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par la révision du plan d'urbanisme, du règlement de zonage, du règlement de lotissement, du règlement de construction, du règlement sur les permis et certificats et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 9 avril 2018 à 9 h, le conseil a adopté **les projets de règlements** suivants :

   a) Projet de règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-2018:
   Ce projet de règlement vise à doter la municipalité d'un plan d'urbanisme entièrement révisé afin de mieux orienter son développement. Ce document de planification énonce 3 grandes orientations d'aménagement, soient :

      1. Valoriser un milieu agricole dynamique et diversifié dans l'optique d'encourager l'agrotourisme et ses dérivés;
      2. Favoriser la conservation et la mise en valeur des espaces naturels afin de soutenir le milieu récréotouristique;
      3. Contribuer au maintien et à l'amélioration d'un milieu de vie urbain et durable satisfaisant les besoins de la population

   Ces trois orientations servent à circonscrire les enjeux d'aménagement de la Municipalité ainsi qu'à baliser les actions à prioriser.

   Au-delà des ces orientations, le plan d'urbanisme comprend 2 programmes particuliers d'urbanisme (PPU) qui visent à revitaliser, embellir et redynamiser le noyau villageois ainsi que les abords de la route 112 pour en faire une « entrée de ville » digne de Saint-Paul-d'Abbotsford et, en occurrence, participer à son attractivité.

   Également, le plan d'urbanisme vient définir l'utilisation du sol qui se décline en 7 grandes affectations, et 6 affectations détaillées. Ces affectations permettent d'assurer une cohérence des usages et un développement optimal du territoire.

   b) Projet de règlement de zonage numéro 612-2018:
   Ce projet de règlement vise à régir les usages, constructions et aménagements sur le territoire municipal, selon le découpage de la municipalité en zone.

c) Projet de règlement de lotissement numéro 613-2018:
Ce projet de règlement vise à régir les opérations cadastrales, la dimension des terrains ainsi que les rues.

d) Projet de règlement de construction numéro 614-2018:
Ce projet de règlement vise à édicter des normes de construction pour assurer la sécurité du public et des biens.

e) Projet de règlement sur les permis et certificats numéro 615-2018:
Ce projet de règlement vise à établir les modalités de délivrance des permis et certificats et édicte les dispositions administratives assurant l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité.

f) Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 616-2018:
Ce projet de règlement vise à assurer une implantation et une intégration architecturale optimale des constructions à l'intérieur de secteurs spécifiques de Saint-Paul-d'Abbotsford afin de préserver ses caractéristiques paysagères, bâties et naturelles.

2. Qu'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **30 avril 2018**, **à 19h00,** à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford, situé au 926 rue Principale Est. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués de même que les implications de leur adoption;

3. Les projets de règlement de zonage et de lotissement, s'appliquant à l'ensemble du territoire, contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

4. Les projets de règlement peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, situé au 926, rue Principale, entre 8h00 et 16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 11^{e} jour du mois d'avril 2018.

_____
Daniel-Éric St-Onge
Directeur général